

Invitation

Dans le cadre de la célébration de ses 30 ans, l'ULCO propose un cycle de conférences et d'événements mettant à l'honneur sa recherche et ses chercheurs.

30 ans de la législation relative au harcèlement sexuel au travail

par

Catherine Minet-Letalle et Céline Leborgne-Ingelaere

Jeudi 13 octobre, 17h30 à La Chapelle - Boulogne-sur-Mer

C'est en 1992 que le législateur intègre le harcèlement sexuel dans le code du travail et le code pénal. Il reconnaît ainsi l'importance du phénomène dans les relations de travail et la nécessité de le sanctionner. 30 ans plus tard, à l'heure où de nombreuses victimes dénoncent ce qu'elles ont vécu, questionnons nous sur ce que recouvre cette notion juridique, les moyens mis en place pour prévenir ces situations et les voies de réparation envisageables. Les dispositifs mis en place au sein de l'ULCO seront à cette occasion présentés.

www.univ-littoral.fr/30-ans-de-recherche-a-ulco

